

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie  
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Mme/M. : .....

Né(e) le : ..... , à : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application  
des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état  
d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements  
hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de  
l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu  
d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance  
et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables  
ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande  
de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements  
de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile  
pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à : .....

Le : ..... , à : .....

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre  
l'épidémie, téléchargez



#Tous  
AntiCovid